



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION NORD - PAS DE CALAIS

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Nord - Pas de Calais

30 DEC. 2009

Service Déplacements Intermodalité
Infrastructures

Le Directeur Régional de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
à

M. Bernard FOUCHER
Président de l'association
« Les Riverains de l'A27 »
21 rue Pasteur
59152 GRUSON

Référence : CM/CD 09/
Affaire suivie par : Clément Morin
clement.morin@developpement-durable.gouv.fr
Tél.: 03 20 13 48 23 – Fax : 03 20 40 43 09

Monsieur le Président,

Suite à votre courrier du 20 octobre, je vous prie de trouver ci-après des réponses précises aux questions que vous posez et qui étaient restées en suspens. Le détail technique de ces réponses, ainsi que des éclairages sur des points complémentaires, se trouvent dans la note en annexe.

Les données de trafic pour les années 2007 et 2008 qui vous ont été fournies montrent une baisse du volume des véhicules circulant sur l'A27 depuis 2006. Cependant un recul de deux ans n'est pas suffisant pour établir une tendance générale. Cela devrait néanmoins se confirmer, dans le cadre de la mise en œuvre de la politique du Grenelle de l'environnement et notamment grâce à la mise en place de l'écotaxe poids lourds. Dans ce contexte je vous confirme que les hypothèses de dimensionnement sont favorables aux riverains.

Concernant les couronnements d'écrans, les données sont pour le moment trop partielles pour être certain de l'effet tangible apporté par ce type de dispositif. Leur efficacité nécessite des éléments de couronnement d'une taille importante, et s'estompe dans le meilleur des cas dès 10 à 20m de distance de l'écran, ce qui ne permet pas d'obtenir un gain dans le cas de l'A27 car les riverains sont situés au-delà de cette zone d'efficacité.

De plus ces éléments dépassent fortement de l'aplomb de l'écran, ils sont donc incompatibles avec les distances de recul nécessaires à l'implantation des équipements de sécurité, compte tenu de la faible place disponible en sommet de talus.

D'autre part, le coût au mètre linéaire d'un couronnement ne saurait faire l'objet d'une simple option de commande publique, étant donné le montant représenté sur près de 3km d'écrans.

.../...

Copie :
M. le Préfet de Région
M. le Député Lazzaro
MM. Les Maires d'Anstaing, Baisieux, Caphin-
en-Pévèle, Chéreng, Gruson

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00 -18h00

Tél. : 03 20 13 48 48 – fax : 03 20 13 48 78

44, rue de Tournai – BP 259 – 59019 Lille cedex

www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr

Présent
pour
l'avenir

Par ailleurs, le dimensionnement acoustique est basé sur des hypothèses de trafic favorables aux riverains, ce qui ne milite pas pour envisager un surcroît de protection assorti d'un surcroît financier, qui obérerait d'autant les réalisations de protections nécessaires sur d'autres itinéraires.

Concernant la réception acoustique, outre la réception normalisée, une campagne de mesure sur des récepteurs identiques aux campagnes précédentes sera réalisée afin de mesurer l'efficacité in situ. Je vous rappelle à cette occasion que les protections à la source envisagées ne protègent que du bruit émis par l'A27, à l'exclusion des autres sources.

Concernant les protections de façades, pour le moment toutes les habitations situées entre l'autoroute et l'isophone 55dB(A) de nuit et/ou 60dB(A) de jour, calculée en 2030, ont droit à protection de façade, droit qui sera appliqué si le diagnostic des habitations montre que les huisseries existantes ont une efficacité acoustique insuffisante. Les diagnostics seront lancés lorsque la liste complète des habitations impactées sera déterminée. Cette liste définitive sera connue après la campagne de mesure précédemment évoquée. Cette disposition permet de garantir le respect des objectifs sur lesquels l'État s'est engagé.

Par ailleurs, je peux vous informer de la mise en place de la totalité des crédits de l'opération sur le secteur de la Communauté Urbaine de Lille, qui a délibéré sur le dossier technique qui lui a été communiqué.

En revanche, la Communauté de Communes du Pays de Pévèle ainsi que la Commune de Camphin-en-Pévèle, ont délibéré défavorablement à la participation financière aux protections phoniques sur leur territoire. Ces décisions n'ont pas permis de mobiliser les crédits pour cette partie. L'État réinscrit cette tranche au budget 2010 et engage de nouvelles démarches pour débloquer la situation et atteindre les objectifs fixés.

Suite aux problèmes de financement rencontrés, l'allotissement a du être revu et le premier dossier de consultation, relatif à la réalisation des écrans, a du être modifié. Compte tenu de cette évolution, les travaux pourront démarrer à l'été sur le secteur de la Communauté Urbaine de Lille, l'appel d'offres des écrans sera lancé en janvier.

J'espère que ces éléments techniques répondent à vos interrogations et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Michel PASCAL



Pièces jointes :

Note de précision technique

Carte du maillage du modèle acoustique

Extrait du *Guide du Bruit des Transports terrestres* - Prévission des niveaux sonores

Extrait du *guide Bruit des infrastructures routières* – NMPB 96